

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/02/2019

L'an deux mille dix neuf le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 18

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BERRY Frédéric, M. BLANCHIN André, Mme DESCOURS Monique, M. DESESTRES Raphaël, M. DUGUA Maurice, Mme FAURE Catherine, Mme FAURE Valérie, M. FAURE Patrice, M. FAURE Philippe, M. GENOT Michel, M. GIRARD Didier, Mme JACQUOT Jacqueline, Mme JALLAT Sonia, Mme MANDON Murielle, M. MOULA Didier, M. MOUNIER Jacky, M. RIFFARD Jean-Paul, M. SALQUE Laurent

Procuration(s) :

Mme TREMOUILHAC Amandine donne pouvoir à M. FAURE Philippe, Mme FUMAS Stéphanie donne pouvoir à M. SALQUE Laurent, Mme BARRIOL Marie-Laure donne pouvoir à Mme FAURE Catherine

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BARRIOL Marie-Laure, M. DUPERRAY Théo, Mme FUMAS Stéphanie, Mme TREMOUILHAC Amandine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. FAURE Patrice

Date de convocation
07/02/2019

Date d'affichage
07/02/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J./..

et publication du :

..J./..

OBJET

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Mme le Maire propose au conseil municipal que suite à la création de la nouvelle commune, il y a lieu d'harmoniser les tarifs, participations et conditions d'utilisation et de location des salles communales :

Elles sont au nombre de trois :

Salle culturelle Jean Boit : salle 70 personnes – non équipée d'une cuisine mais d'un frigo et évier – tables et chaises –

Salle du Foyer : 100 personnes – coin bar et cuisine – tables et chaises - vaisselle

Salle Maurice Faure : 30 personnes – équipée d'un coin cuisine – tables et chaises

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le conseil décide :

- De louer les 3 salles avec le mobilier et les charges comprises :
- Salle culturelle Jean Boit (participation) : 50 €

- Salle Maurice Faure : 50 €
- Salle du Foyer : 100 €
- De réserver ces locations aux personnes domiciliés ou soumis à l'impôt foncier bâti sur la commune de Saint-Julien-d'Intres

Pour les cérémonies d'obsèques sur la commune celles-ci peuvent être mises à disposition pour les familles, sous forme de don non obligatoire (chauffage)

Pour les manifestations des associations communales qui participent à l'animation du village la gratuité est accordée – les demandes de dates de réservation devant être formulées à la suite des assemblées générales.

La priorité d'utilisation des salles reste avant tout communale.

Une caution de 200 € est demandée à l'état des lieux d'entrée et restituée à l'état des lieux de sortie. – le ménage est assuré par le locataire –

Raphael Desestres, 2^{ème} adjoint est chargé de la remise des clés et des états des lieux.

L'inscription se fait auprès de la mairie

Charge Mme le Maire de toutes les démarches pour la mise en application de ce règlement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint-Julien-d'Intres
Le Maire,



REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

22 FEV. 2019